

Leji. Lajoie des Finances inc.

UN NOUVEAU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE REEE



Nadine Lajoie
Planificateur financier

À l'automne 1999, j'abordais le sujet des régimes d'épargne-étude (REEE) ainsi que de l'importance de poursuivre des études postsecondaires. Je ne m'attarderai pas sur l'importance de poursuivre ses études, la conclusion du débat est quasi unanime. Néanmoins, même si l'on en reconnaît l'importance, le coût des études postsecondaires est appelé à grimper et malheureusement seules les familles qui en ont les moyens ou celles qui auront planifié la dépense pourront s'en prévaloir et en récolter les fruits. Certains analystes estiment à 100 000 \$ le coût pour permettre à un jeune d'obtenir un diplôme universitaire valable dans 20 ans !

Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de former une population qualifiée et compétitive sur le marché mondial et c'est sans doute pour cette raison qu'il a, lors de son budget du 19 mars dernier, bonifié une nouvelle fois l'offre de son programme de REEE. La subvention fédérale (SCEE) demeure à 20 %, mais le plafond est passé de 400 \$ à 500 \$ annuel. En d'autres mots, un investisseur peut se permettre de cotiser 2500 \$ annuellement au lieu de 2000 \$ afin de maximiser la subvention.

Le plafond de cotisation total est passé de 42 000 \$ à 50 000 \$. De plus, la limite de cotisation de 4000 \$ annuelle a été enlevée et ainsi un individu ayant les moyens pourrait déposer un montant unique de 50

000 \$. Il est à noter cependant qu'en agissant ainsi, le REEE ne bénéficierait que d'une subvention maximale de 1000 \$.

Si un enfant n'a pas eu la chance de profiter de toutes les subventions passées, il est possible, une année à la fois, de récupérer les subventions antérieures. À titre d'exemple, les parents d'un enfant de 2 ans pourraient en cotisant un montant de 5000 \$, bénéficier d'une subvention de 1000 \$, soit 500 \$ pour les années 1 et 2. Le plafond des subventions totales est cependant demeuré à 7200 \$.

Provincial

Nouveauté également, le gouvernement provincial a décidé de s'impliquer en instaurant un crédit d'impôt provincial pour les nouvelles cotisations faites dans un REEE. Ce crédit s'ajoute à la subvention fédérale, ce qui rend le programme encore plus avantageux.

Il y a également des bonifications de taux pour les 500 premiers dollars de cotisations pour les familles ayant un revenu familial plus faible. Le tableau explique les différents taux offerts par les gouvernements fédéral et provincial.

Pour terminer, il est important de savoir que d'autres personnes que les parents peuvent cotiser. Ainsi une stratégie intéressante, serait que les grands-parents fortunés cotisent

dans un REEE pour leurs petits enfants dont les parents qui ont la charge financière gagnent peu de revenus. De cette façon, le REEE bénéficierait des subventions maximales, car le taux accordé est en fonction du revenu familial des parents qui ont la charge financière de l'enfant bénéficiaire du REEE. Autrement dit, ce n'est pas le revenu du cotisant qui compte, mais plutôt celui des parents de l'enfant.

Bonne étude !

Family net revenu	Provincial tax credit	Federal tax credit
Lower than 37 178 \$	20 %*	40 %*
37 179 \$ to 74 356 \$	15 %*	30 %*
74 357 \$ and over	10 %	20 %
* Rates applied on the first 500 \$ contribution		

Vous connaissez un proche ou un ami qui pourrait bénéficier de ces conseils ?

Communiquez avec nous et il nous fera plaisir de leur faire parvenir cette publication trimestrielle.

Questions ou commentaires ?
Tél: (514) 892-4433

nlajoie@peakgroup.com